



SUPPRESSION DES **E**XPERIENCES SUR L' **A**NIMAL VIVANT

Association sans but lucratif



BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2006 A TOUS !



Sauf à ceux que l'on ne rencontre pas chez S.E.A. :

les vivisecteurs

*qui considèrent les animaux comme du matériel et restent aveugles et sourds à la peur,
l'angoisse et les douleurs qu'ils provoquent ;*

les chasseurs

qui sont insensibles à tous les cœurs affolés qui palpitent autour d'eux ;

les fournisseurs de laboratoires

qui font basculer la vie de misérables bêtes dans l'horreur ;

les toreros

qui tourmentent des animaux déboussolés ;

les responsables d'élevages en batterie

qui privent de lumière, de mouvements et de vie des êtres sensibles ;

les trafiquants d'animaux sauvages

qui condamnent à l'enfermement à vie les quelques rescapés de transports

épouvantables ;

les éleveurs d'animaux à fourrure

qui organisent le plus souvent la mise à mort des animaux sous forme de supplice.

Editeur responsable : Marianne De Keyser – 59, rue des Cloutiers – 6044 ROUX



Contacts S.E.A.

Charleroi : 071/22.04.39 – 69, rue Vandamme 6120 Jamioulx

Liège : 04/224.27.17 – 90, rue des Cotillages 4000 Liège

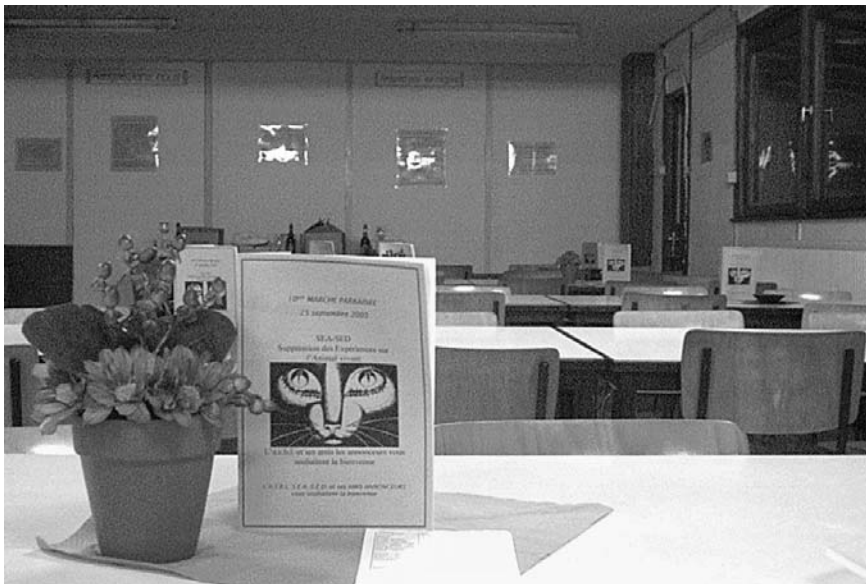
Bruxelles et Flandre : 012/67.25.51 – 156, Koninksemstraat 3700 Tongeren

Secrétariat central : 081/26.26.90 (téléphone – répondeur – télécopieur) – sea.sed@swing.be

MARCHE PARRAINÉE DU 25 SEPTEMBRE 2005

HOURRA!

Plus de 1.850 € récoltés !!!

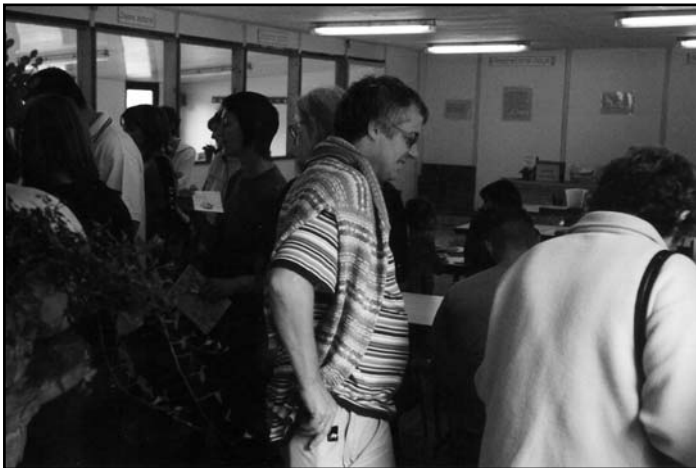


Le virement joint à votre journal vous permet de régler votre cotisation annuelle si vous souhaitez devenir ou rester membre de S.E.A. Il vous permet aussi de verser vos dons.
La cotisation vous donne droit à notre revue trimestrielle.

	Notre compte : 068-2031082-26		
Membre adhérent	12.50 €	Membre protecteur	125.00 €
Membre bienfaiteur	25.00 €	Membre d'honneur	250.00 €
	Membre à vie		500.00 €

Tous unis pour les défendre





Le groupe local de Charleroi remercie toutes les personnes – elles se reconnaîtront ! – qui ont contribué par leurs dons ou leur présence au succès de cette journée mémorable.

Les sommes récoltées nous permettront, entre autres, de poursuivre l'organisation de séances d'information dans les écoles. Chaque année, ce sont près de 1.500 élèves du primaire et du secondaire qui, via l'action de **S.E.A.**, sont sensibilisés aux enjeux de l'expérimentation animale et au sort de l'animal objet d'expérience(s) !



Parce que chez **S.E.A.** nous sommes convaincus que l'évolution du statut de l'animal sera aussi fonction du degré de conscience des générations futures, nous vous remercions encore de mener avec nous ce projet ambitieux et primordial !



Comment procéder pour faire un legs ?

Il n'est nul besoin d'aller loin pour venir en aide à autrui. Les ASBL, comme S.E.A., assurent une bonne partie de leurs services grâce aux dons, au bénévolat et ... aux legs.

En dehors de la partie de patrimoine que vous réservez à vos héritiers, vous avez la possibilité de léguer à une association des biens mobiliers (argent, titres,...) ou immobiliers (maisons, terrains,...). **En léguant une partie ou l'ensemble de vos biens à S.E.A., vous continuerez à lutter en faveur du bien-être des animaux, même après avoir quitté ce monde.**

Pour ce faire, il faut rédiger un testament qui peut être olographe (écrit, daté et signé de votre main) ou authentique (rédigé par le notaire, selon votre souhait et vous aurez ainsi la certitude que votre legs reviendra au bénéficiaire de votre choix).

Un exemple de testament :



Testament

Je soussigné ... (nom, prénom, lieu et date de naissance)

Demeurant ... (adresse)

Déclare établir mon testament comme suit.

Je lègue à ... (nom, prénom, adresse du bénéficiaire) ***indiquer les coordonnées précises de S.E.A.***

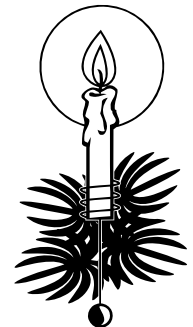
Une somme de ...

Les biens immobiliers suivants : ...

Les biens mobiliers suivants : ...

Fait à (lieu), le (date)

Signature.



Projet REACH, qu'en est-il actuellement ?



Préambule

Actuellement, l'Europe utilise environ 30.000 substances chimiques pour lesquelles aucune donnée toxicologique n'a été enregistrée. Le but du projet REACH serait d'obtenir des informations sur la toxicité de l'ensemble de ces substances dans l'intention de protéger le consommateur et l'environnement des effets potentiellement nocifs de ces substances. Si REACH est finalisé, il entrera en vigueur en 2007.



Cependant dans, l'état actuel des choses, l'enregistrement d'une seule substance chimique peut impliquer le sacrifice de 5.000 animaux, voire 12.000 si cette substance est un pesticide ! Or, les tests sur l'animal n'ont jamais subi la validation qui est aujourd'hui imposée aux méthodes alternatives. De plus les scientifiques s'accordent pour dire que les résultats de tests comme l'embryotoxicité ou la cancérogénécité chez l'animal n'ont aucune valeur prédictive chez l'homme : le test de cancérogénécité d'une seule substance chimique demande 5 ans et implique le sacrifice de 400 rats. Chaque animal étant traité avec la dose maximale tolérée, les résultats sont totalement surévalués : plus de 50% des résultats sont positifs, dont 90% sont des faux positifs !

Dans sa version initiale, REACH entraînait le sacrifice de millions d'animaux. Des amendements y ont été apportés lors du premier vote au Parlement Européen ce 17 novembre 2005, ils devraient permettre de réduire le recours à l'expérimentation sur l'animal (voir ci-après).

La conférence du 7 novembre 2005

Le 7 novembre 2005 s'est tenue au Parlement Européen une conférence intitulée « *Europe goes alternative* », au sujet des méthodes alternatives à l'expérimentation animale, plus particulièrement dans le cadre du projet « REACH ».

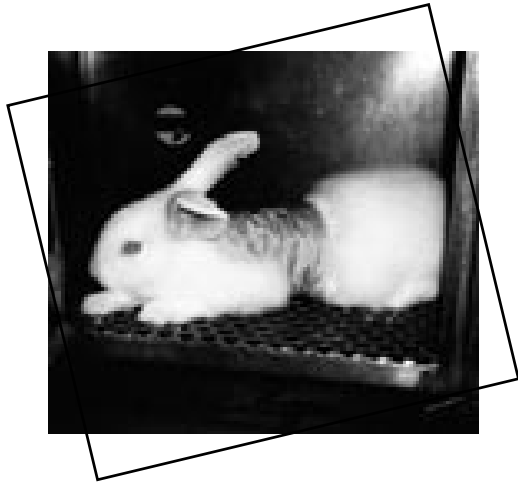
Des représentants de l'industrie pharmaceutique et cosmétique, des institutions nationales et européennes, des universités et des groupes de protection animale étaient présents.

Si un grand nombre d'orateurs ont rappelé leur préoccupation en matière de bien-être animal, Madame S. VAN TICHELEN (Eurogroupe pour le Bien-être Animal) a rappelé des chiffres dramatiques... En 1991, le 5^{ème} programme d'action environnementale prévoyait la diminution de moitié pour l'an 2000 des 11,7 millions d'animaux sacrifiés par an. En 2002, le nombre d'animaux était de 10,7 millions, nous sommes loin d'atteindre les objectifs annoncés !



Tous unis pour les défendre





Parallèlement, la situation concernant les cosmétiques n'est guère plus favorable : même si l'échéance de 2009 relative à la suppression des tests sur animaux pour la toxicité aiguë semble devoir être respectée, on doit s'attendre à un énième report de l'échéance de 2013 pour la fin des tests sur la toxicité à long terme !

La conférence s'est clôturée par un accord de principe entre les intervenants tels que la Commission européenne, les industries chimiques, pharmaceutiques et cosmétiques, et l'Eurogroupe pour le Bien-être Animal... : un « partenariat volontaire » de promotion des méthodes alternatives a été dégagé pour encourager le développement, la validation et l'acceptation réglementaire de méthodes alternatives. Un groupe de travail élaborera un programme d'action comprenant des activités concrètes au cours du premier trimestre 2006.

Le rôle de l'ECVAM

L'ECVAM (Centre Européen pour la Validation des Méthodes Alternatives à l'expérimentation animale) a été créé en 1993. En 2000, le test de phototoxicité a été le premier à être validé par les autorités européennes. L'ECVAM analyse actuellement 11 méthodes alternatives et l'étude de 40 méthodes supplémentaires est prévue. Le centre estime qu'il peut réduire de moitié le nombre total d'animaux utilisés dans les tests réglementaires sur une décennie. Il est clair que cette institution aura un rôle clé à jouer pour qu'un maximum de méthodes alternatives soient validées lorsque REACH entrera en vigueur.

Qu'en est-il de la cohérence et de la responsabilité des pouvoirs publics ?

Au moment où tout ce petit monde s'affaire autour du contrôle des substances chimiques en affirmant que l'enjeu est la santé des générations futures, une nappe de benzène, longue de 80 km, poursuit sa progression le long des côtes chinoises, suite à une explosion dans une usine pétrochimique. Elle prive d'eau potable 4 millions d'habitants. La nappe continue sa (dé)route vers la Russie, dans l'indifférence générale...

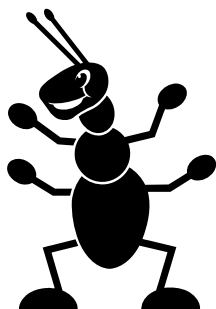
Paradoxalement, le benzène, substance reconnue comme hautement toxique, est ciblée par REACH ...

Sources

- Notes de Marie-Cécile COPPÉE lors de la conférence du 07/11/05.
- Article "More than a cosmetic change" in "Nature" vol. 438, 10/11/05, p 144.
- ECVAM newsletter sept/oct 2005.
- European biomedical research association bulletin, feb.1997.
- Conférence website : http://europa.eu.int/comm/enterprise/events/animal_tests/index_en.htm



Vos lettres ont fait mouche !



La lettre-type jointe à notre Journal S.E.A. de septembre 2005 et adressée à nos parlementaires européens a contribué à soutenir les amendements en faveur des animaux.

Les lettres adressées par les membres de S.E.A., de l'APMA et de l'U.B.A.E.A.V. au cours des semaines précédant le 17 novembre 2005, date à laquelle les parlementaires européens ont eu à adopter le projet de directive instituant REACH, ont porté leurs fruits. Le résultat n'est pas une interdiction de recourir à l'expérimentation animale, comme nous le souhaiterions tous, mais va dans le sens d'une grande diminution du nombre d'animaux qui périront dans les laboratoires et veille à procurer davantage de fonds en faveur de la mise au point de méthodes alternatives.

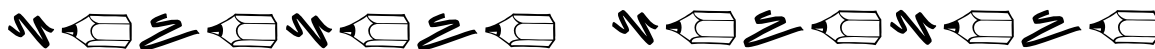
La forte diminution du nombre d'expériences sur animaux devrait notamment être garantie par l'obligation pour les entreprises de **partager les données** toxicologiques en leur possession. Ce partage de données permettra d'éviter la répétition d'expériences (sur animaux). Parallèlement, une partie des frais d'enregistrement sera consacrée au **développement de méthodes substitutives**. Le projet de directive prévoit également que les propositions de recherche recourant à des animaux soient au préalable examinées par des **experts en matière d'alternatives**. Ceux-ci pourront autoriser ou refuser les expériences sur animaux...mais uniquement pour les produits chimiques produits en faible tonnage (1 à 100 tonnes).



Comme indiqué ci-dessus, il ne s'agit encore que d'un projet de directive telle qu'adoptée par le Parlement européen. Ce projet sera soumis ce mois aux ministres européens compétents.

S.E.A., A.P.M.A. et U.B.A.E.A.V. viennent par ailleurs d'adresser un courrier à l'attention des ministres belges concernés, à savoir MM. DEMOTTE (Santé publique et Bien-être des Animaux), TOBBACK (Environnement) et VERWILGHEN (Economie) afin de soutenir, voire de renforcer le texte du Parlement.

Nous remercions et félicitons d'ores et déjà toutes les personnes, membres et sympathisants, qui ont adressé la lettre-type à nos élus et les engageons à poursuivre dans ce sens (nouvelle lettre-type ci-jointe). Vos efforts ne sont pas vains et devraient permettre de sauver des millions d'animaux !



Tous unis pour les défendre



Au fil des saisons



L'hiver s'installe et, passées les réjouissances de décembre, il s'étirera jusqu'en mars avec son cortège de vents glacés, d'humidité franche ou persistante, et de gel qui pénètre jusqu'aux os...

Si chacun d'entre nous, membre actif ou sympathisant d'une association de Protection animale, a déjà ressenti l'ironie voire le mépris que son engagement ou ses sentiments pouvaient susciter chez certains, des hommes et des femmes sans autre foyer que la rue vont, en cette saison, payer le prix fort pour sauvegarder ce qui les lie, et que nous comprenons si bien, à leur animal de compagnie !

Alors ne limitons pas notre générosité ; offrons la aussi sans fausse pudeur à ceux qui vivent leur misère avec un animal, car ces hommes ou femmes partagent quelque chose de précieux avec nous...

Dans la même galère – Ciné Télé Revue, n°11, 17/03/05.

Quelles que puissent être les épreuves, on est généralement plus fort lorsqu'on est deux. Exclue de la société, les sans domicile fixe, d'où qu'ils viennent, ont peu de gens à qui parler, et il n'est pas rare que certains d'entre eux partagent leur maigre pitance avec un animal de compagnie. A

Montréal, où ces photos ont été prises, Mario n'a pas trouvé de place dans des foyers d'accueil, où on lui demandait de laisser son chien à l'extérieur. Il a donc décidé d'affronter les -15°C qui frappaient la ville en superposant les couches de vêtements et en offrant son sac de

couchage à son « meilleur ami ». Depuis, ils profitent des bancs municipaux pour faire la manche. Spliff, le chien, sait que chaque piécette jetée dans ce gobelet sera « coupée en deux », parce que son maître l'aime vraiment. Alors, de temps en temps, l'animal le lui rend bien..